



Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
4050, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes (Québec) J0K 1K0
Téléphone : 450 759-2277 – Télécopieur : 450 759-2055
Courriel : direction@notredamedelourdes.ca

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue le lundi 14 juin 2021, à 19 h 30, à huis clos (en vidéoconférence), à laquelle étaient présents la mairesse, Madame Céline Geoffroy, ainsi que les membres du conseil suivants :

M^{me} Marthe Blanchette, conseillère
M. Gaétan Desmarais, conseiller
M^{me} Mélanie Laplante, conseillère
M^{me} Claire Sarrazin, conseillère
M. Pierre Venne, conseiller

Monsieur Michel Picard, conseiller, ayant motivé son absence.

Madame Véronique Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière *par intérim*, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

En raison de la situation actuelle relative à la pandémie de la COVID-19 et suivant les directives ministérielles afin de minimiser les risques de propagation, la séance du conseil municipal de juin a été tenue à huis clos sans la présence du public. L'enregistrement vidéo sera disponible sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-06-164

Dépôt et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2020

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, un avis public a été donné par la secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes le 31 mai 2021, à l'effet que les états financiers seraient déposés à la présente séance.

En conformité des dispositions du Code municipal, la secrétaire-trésorière par intérim dépose le rapport des états financiers pour l'année 2020 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et atteste qu'il a été préparé conformément à la Loi et reflète la situation financière véritable de la Municipalité. Ce rapport pour l'année 2020 est confiné aux archives municipales et fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récit.

La secrétaire-trésorière par intérim dépose également le rapport de l'auditeur M. Pierre Brabant concernant l'exercice financier 2020, dont copie est annexée audit rapport financier 2020 de la Municipalité.

Il est proposé par Madame Claire Sarrazin
Et résolu :

D'approuver les états financiers et le rapport de l'auditeur au 31 décembre 2020 tel que présenté par Monsieur Pierre Brabant, CPA Auditeur, CA de la firme Pierre Brabant.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

Donnée à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 15^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt et un.

Véronique Laporte
Directrice générale et secrétaire-trésorière *par intérim*